

DOSSIER PRESSE
LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025



**Conseil d'Agglomération
08 décembre 2025**

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCault | Attachée de presse m2A
06 45 86 16 47 · orlane.foucault@m2A.fr

Sommaire

#FINANCES

Un budget 2026 coconstruit et ambitieux pour m2A 03

#IMMOBILIER-ÉCONOMIE

Nouvelle DSP Parc Expo 2025-2043 :
un puissant levier d'attractivité pour m2A 04

#MOBILITÉ

Maillage cyclable du territoire :
le REV devient réalité 07

#SENIORS

La Carte Pass'Temps Senior,
dispositif fédérateur pour les aînés, communes et partenaires 11

Annexe

- Présentation détaillée du Budget primitif 2026

#FINANCES

UN BUDGET 2026 COCONSTRUIT ET AMBITIEUX POUR m2A



Dans la continuité du rapport sur les orientations budgétaires présenté en Conseil d'Agglomération du 13 octobre 2025, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) présente son budget primitif 2026, élaboré dans le respect de l'ADN de m2A : la coconstruction. Dans un contexte national encore incertain, il tient compte de l'impact potentiel du Projet de Loi de Finances 2026, tout en demeurant ambitieux pour le territoire et son développement.

Cf. Annexe : Présentation détaillée du budget primitif 2026.

#IMMOBILIER-ÉCONOMIE

NOUVELLE DSP PARC EXPO 2025-2043 : UN PUISSANT LEVIER D'ATTRACTIVITÉ POUR m2A



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est un territoire d'attractivité reconnu grâce à de nombreux atouts, dont le Parc des Expositions (Parc Expo), équipement structurant de l'Agglomération. m2A en confie la gestion par délégation de service public (DSP). La DSP actuelle s'achevant fin 2025, m2A a engagé une procédure pour poursuivre et amplifier le développement de ses activités sur la période 2025-2043, la DSP étant attribuée à nouveau à **Mulhouse Expo SAEML** (société anonyme d'économie mixte locale), avec des objectifs à atteindre au cours des 18 prochaines années.

Une procédure de délégation de service public importante pour la gestion du Parc Expo

Le Parc des Expositions (ou Parc Expo) est un équipement structurant pour l'attractivité et l'animation économique du territoire, situé au cœur de l'Agglomération, à Mulhouse. Il est géré via une délégation de service public qui s'achève le 30 décembre 2025.

La fin de la DSP actuelle a notamment été marquée par la construction en 2024 de la Nouvelle Halle Nord sur près de 3 000 m², une halle moderne qui a augmenté la capacité du Parc Expo de 30%.

Chaque année, ce sont près de 90 évènements qui sont organisés au sein du Parc Expo, à la fois grand public (comme la Foire de Mulhouse) ou destinés à une clientèle professionnelle (comme le salon de l'Industrie du futur "Be 5.0").



Pour succéder à cette DSP, m2A a engagé une nouvelle procédure de DSP pour poursuivre et amplifier le développement de ses activités :

- organisation de manifestations en propre,
- mise à disposition des locaux pour des manifestations organisées par des tiers.

Par délibération du 24 mars 2025, le Conseil d'Agglomération de m2A a autorisé le lancement d'une procédure de concession, sous la forme d'une délégation de service, pour l'exploitation du Parc des Expositions de Mulhouse pour une durée de dix-huit ans, soit du 31 décembre 2025 au 30 décembre 2043.

La date limite de dépôt des candidatures et des offres a été fixée au 25 juillet 2025 et seul un candidat a répondu à la consultation : Mulhouse Expo SAEML, actuel exploitant.

Jugée recevable et dans le respect des procédures, cette candidature a fait l'objet de négociations pour cadrer définitivement aux exigences de m2A quant aux enjeux et engagements de chacune des parties.

Des enjeux à relever et des engagements à assurer jusqu'en 2043

La DSP prévoit une exploitation du Parc Expo pour le compte de m2A du 31 décembre 2025 au 30 décembre 2043, soit 18 ans avec cinq objectifs majeurs :

- la **continuité** de l'exploitation,
 - la poursuite de la **modernisation** du site,
 - l'amélioration de la **performance énergétique** des bâtiments,
 - le renforcement de l'**attractivité économique**,
 - le **développement des événements** grâce aux surfaces nouvelles supplémentaires.
-
- **Au titre de sa compétence en matière de développement économique et en contrepartie des obligations de service public et des investissements structurants sur les bâtiments, m2A accompagnera le développement du Parc Expo via :**
 - **le versement d'une subvention d'investissement de 5,5 millions d'euros,**
 - **le soutien à l'organisation de manifestations structurantes, à hauteur de 210 000 € par an**, comme le salon de l'Industrie du futur "BE 5.0", le Salon de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle et le Salon de l'Emploi,
 - **la prise en charge de locations pour de l'événementiel d'intérêt général à hauteur de 440 000 € HT par an.**

En moyenne, m2A investit ainsi plus de 1 million d'euros par an sur les 18 ans de la DSP.

- **Plus spécifiquement, les enjeux et engagements du délégataire du Parc Expo sont :**
 - **la réalisation d'un programme important d'investissements, à hauteur de 15 millions d'euros hors taxe (HT),** pour garantir un équipement performant sur le plan énergétique, plus attractif et mieux adapté aux besoins des usagers, dont :
 - o 10,72 millions d'euros (HT) pour la rénovation, l'isolation et l'étanchéité de la toiture des halles et des salles de conférences,
 - o 4,28 millions d'euros (HT) de Gros Entretien et Renouvellement (GER),
 - **la gestion, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, le développement et la valorisation de l'équipement pour une durée de 18 ans** (du 31/12/2025 au 30/12/2043) correspondant à la durée d'amortissement des travaux qui devront être réalisés selon l'échéancier fixé au contrat,
 - **un droit d'entrée de 9,6 millions d'euros (HT)** correspondant à la reprise de la valeur nette comptable des biens actuels non amortis,
 - **le versement à m2A d'une redevance annuelle fixe de 40 000 € HT et d'une clause d'intérressement selon les termes du contrat.**



Salon de l'Orientation et de l'Evolution professionnelle & Salon de l'Emploi - Janvier 2025



Salon Euro Supply Chain - Juin 2025



Salon de l'Industrie du futur " BE 5.0" - Novembre 2025

#MOBILITÉ



MAILLAGE CYCLABLE DU TERRITOIRE : LE REV DEVIENT REALITÉ



Les compétences dont Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est dotée en matière d'aménagement et de gestion des itinéraires cyclables visent à promouvoir le vélo comme moyen privilégié de déplacement alternatif à la voiture, aussi bien pour les déplacements quotidiens que pour les déplacements de loisirs.

Pour y parvenir, l'un des objectifs que s'est fixés m2A est de rendre les aménagements cyclables plus lisibles, continus et sécurisés. S'appuyant sur son schéma directeur cyclable, m2A dévoile aujourd'hui la carte de son Réseau Express Vélo (REV), pour un budget prévisionnel de plus de 21 millions d'euros, coconstruit avec les communes de l'Agglomération, les associations et le Conseil de Développement de m2A.

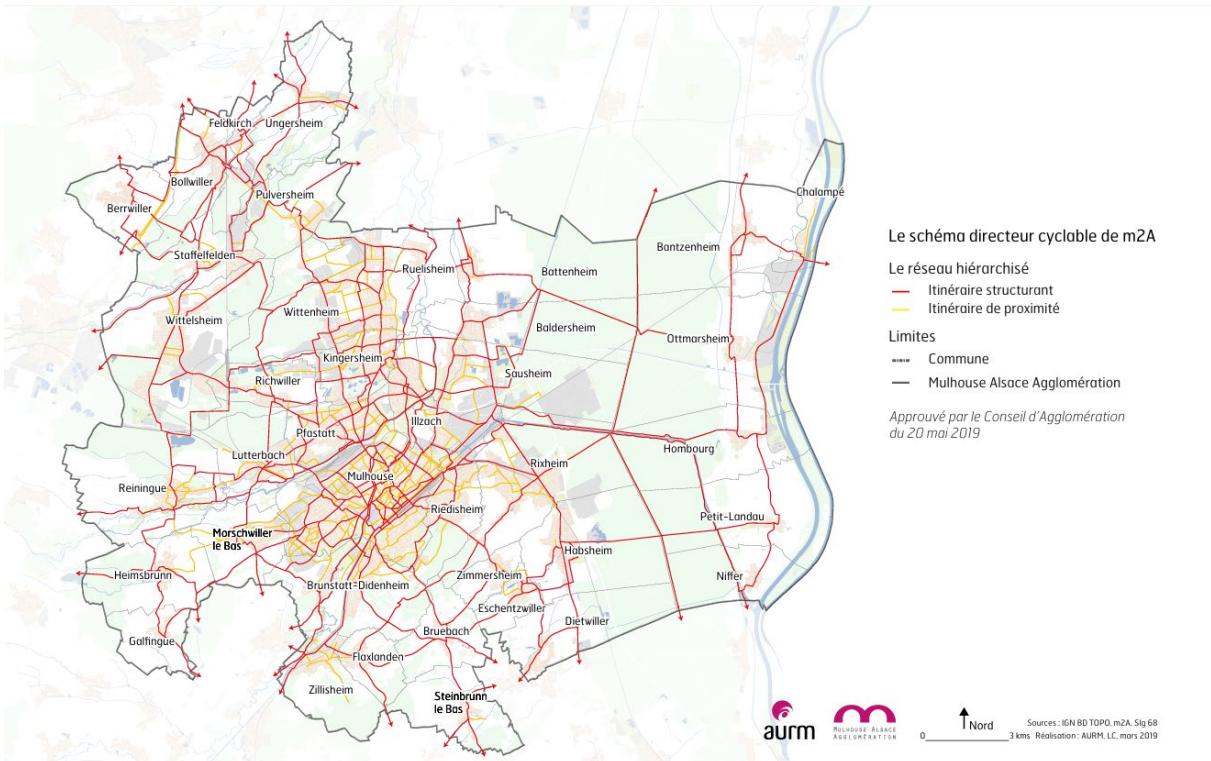
L'enjeu du déploiement de pistes cyclables aménagées est en effet de favoriser l'usage du vélo et d'ainsi développer une mobilité décarbonée, moins émettrice de CO₂ et donc favorable à la qualité de l'air et à la santé des habitants et usagers du territoire. Un investissement important pour l'Agglomération, en cohérence avec son Plan Climat Nouvelle Donne et la Charte Air-Santé de Haute-Alsace, au profit de tous.

Un Réseau Express Vélo (REV) reposant sur le Schéma directeur cyclable de m2A

En 2019, Mulhouse Alsace Agglomération a actualisé son Schéma directeur cyclable de 2012, comptant 500 kilomètres d'itinéraires structurants reliant les principaux pôles du territoire (centres-villes, équipements publics majeurs, établissements scolaires, principales zones d'emploi, gares...) et des itinéraires de proximité qui complètent le maillage des itinéraires structurants et assurent une desserte plus fine au sein des quartiers.

Ce Schéma directeur cyclable constitue un cadre de référence pour l'aménagement, à moyen et long terme, des itinéraires cyclables de m2A. Il permet d'assurer la cohérence des aménagements cyclables à réaliser au fil des années.

C'est dans le cadre de son animation que fin 2022, pendant l'atelier-projet « Programmation des aménagements cyclables » réunissant élus et associations d'usagers, ceux-ci ont proposé la réalisation d'un Réseau Express Vélo (REV).



Un Réseau Express Vélo (REV) consiste en des aménagements de qualité pour permettre aux cyclistes de disposer d'itinéraires les plus directs et les plus sécurisés. Cela inclut de la signalisation dédiée, des marquages au sol, des voies confortables et une séparation avec la circulation des véhicules motorisés, le plus souvent possible.

La coconstruction étant dans l'ADN de m2A, les tracés du "Réseau Express Vélo" ont été réalisés dans le cadre d'un travail partenarial fort, engagé en 2025, avec les communes de m2A, les associations concernées et le Conseil de Développement de m2A.

Plus de 210 kilomètres sur 16 axes cyclables pour le Réseau Express Vélo (REV) de m2A

Le travail de tracé mené en coconstruction repose sur les itinéraires structurants du Schéma directeur cyclable en vigueur.

Ainsi, le Réseau Express Vélo (REV) de m2A se compose de 16 axes pour une connexion entre les communes du territoire ainsi qu'avec les territoires voisins.

Cela représente 211 kilomètres de linéaire, incluant trois EuroVelos.

Les EuroVelos 5, 6 et 15 concernent 5 des 16 axes ainsi tracés du REV, avec 85 kilomètres soit 40% du linéaire total :

- EuroVelo 5 (EV5) "Via Roma" (Francigena) : axes C, H et J,
- EuroVelo 6 (EV6) "Atlantique - Mer Noire" : axe F,
- EuroVelo 15 (EV15) "Véloroute Rhin", axe I.



Le diagnostic établi sur l'ensemble du tracé coconstruit indique d'ailleurs que 71 de ces 85 kilomètres d'EuroVelo sont déjà de bonne qualité et ne nécessitent donc pas d'aménagement particulier.

Ce diagnostic est essentiel pour établir les investissements nécessaires à sa bonne réalisation.



Réseau Express Vélo
de Mulhouse Alsace
Agglomération

Légende

Axes REV

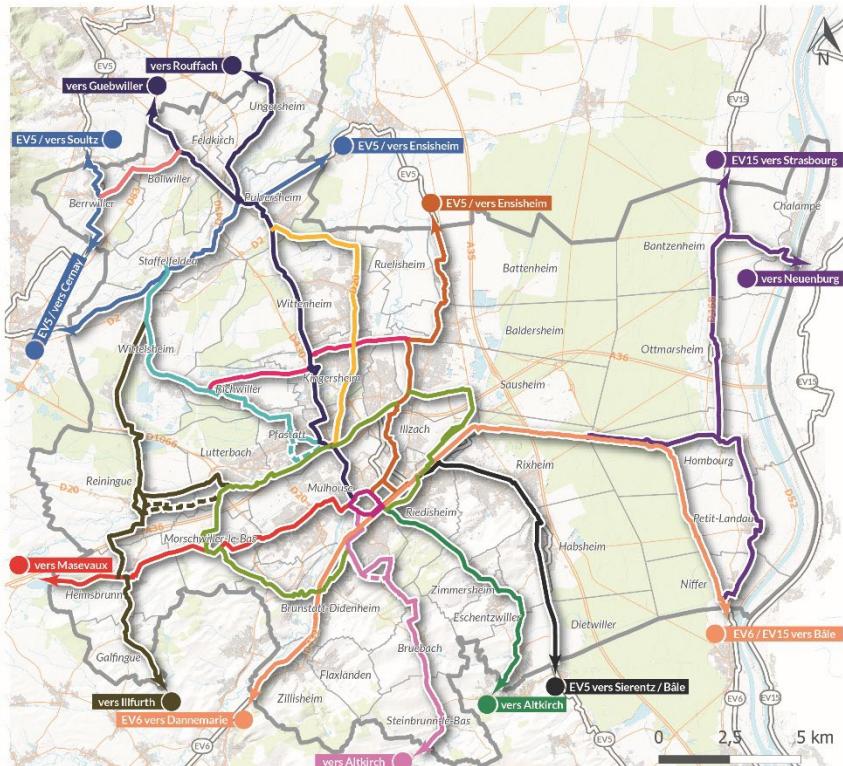
EuroVeloRoute

Commune

Mulhouse Alsace Agglomération

Afut

Sources : IGN, m2A
Création : Afut Sud-Alsace | AL | 2025



Plus de 21 millions d'euros d'investissement !

Colonne vertébrale de la politique cyclable de m2A, le Réseau Express Vélo (REV) est une priorité dans les aménagements à réaliser, afin de bâtir ensuite un véritable système "vélo" (pistes, stationnement, informations, services...).

Pour identifier et estimer les aménagements restant à réaliser, un diagnostic a été réalisé sur les 211 kilomètres d'itinéraires du Réseau Express Vélo (REV) de m2A :

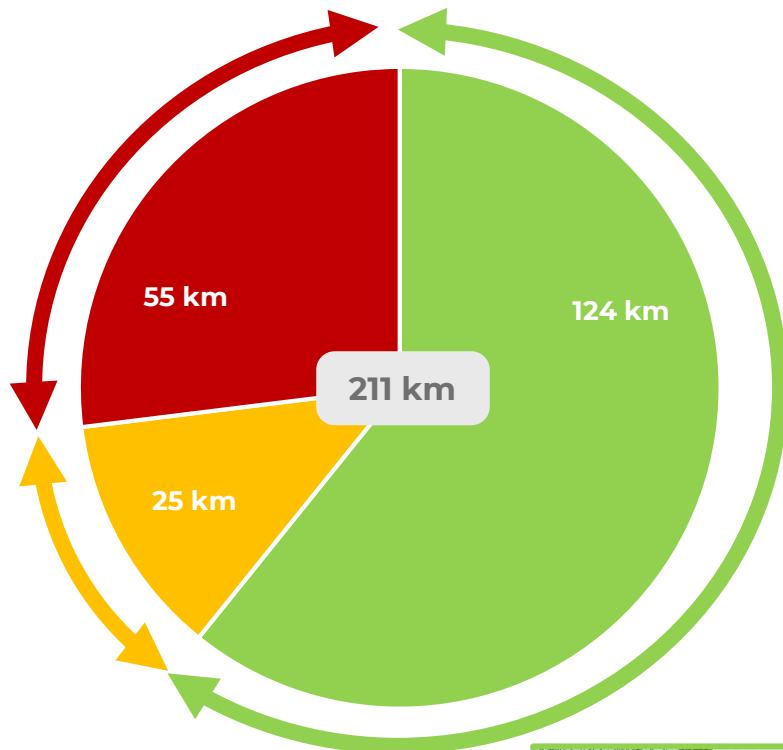
- **124 kilomètres sont des axes existants qualitatifs** et ne nécessitent pas d'aménagement particulier en dehors de la gestion et de l'entretien usuels,
- **seuls 80 kilomètres sont à reprendre ou à aménager entièrement**; ces 80 kilomètres à réaménager ont été scindés en plus de 90 projets, discutés avec les communes pour identifier des principes d'aménagement permettant d'estimer les coûts.

Au total et au stade de l'étude, le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation de l'ensemble du Réseau Express Vélo (REV) de m2A a été estimé à 21 millions d'euros (hors ouvrages d'art). L'étude en cours fournit en effet une estimation du coût pour chacun des 90 projets afin que les communes et m2A puissent poursuivre les études puis les travaux.

Un plan de financement sera construit projet par projet avec les financeurs potentiels que sont notamment l'État, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

m2A, en soutien à ses communes membres, proposera également **un guide d'aménagement** qui permettra aux communes et à leurs maîtres d'œuvre de bâtir, au fur et à mesure des projets, un ensemble cohérent d'une commune à l'autre.

Répartition des linéaires des axes du REV selon le diagnostic établi



124 km (61%) Aménagements existants qualitatifs

Pas de reprise nécessaire
Gestion et entretien à assurer



25 km (12%) Aménagements existants peu qualitatifs

Aménagement non conforme aux recommandations
Manque de continuité
Utilisable mais non viable à terme
À reprendre à moyen/long terme



55 km (27 %) Aménagements inexistant

Pas d'aménagement (ou sommaire)
Nouvel aménagement à créer

#SENIORS

LA CARTE PASS'TEMPS SENIOR, DISPOSITIF FÉDÉRATEUR POUR LES AÎNÉS, COMMUNES ET PARTENAIRES



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'appuie sur la "Carte Pass'Temps Senior", dispositif communal et intercommunal, pour agir en matière de prévention de l'isolement et pour favoriser les activités intergénérationnelles, en faisant découvrir des activités culturelles ou de loisirs aux personnes âgées de 65 ans et plus issues des 39 communes de son territoire. En effet, la "Carte Pass'Temps Senior" fédère l'Agglomération, ses 39 communes et de nombreux partenaires autour d'un programme adapté pour les seniors, avec des entrées gratuites, des tarifs réduits et des offres intergénérationnelles.

Véritable succès populaire avec près de 18 500 cartes éditées en 2025, les nouvelles seront disponibles dans chaque mairie de l'Agglomération dès le 02 janvier 2026.

La "Carte Pass'Temps Senior", plus de 20 ans au service de nos aînés

Mis en place pour la première fois en 2004 à l'échelle intercommunale, le dispositif de la "Carte Pass'Temps Senior" est désormais géré au sein du pôle « Développement intercommunal » de m2A, via sa mission « Santé-Handicap ».

Cette évolution organisationnelle vient souligner l'importance du dispositif dans la mise en œuvre d'une politique intercommunale préventive à l'égard des seniors :

- en rendant ce dispositif accessible à l'ensemble des habitants de l'Agglomération âgés de 65 ans et plus, grâce à la mobilisation des communes qui mettent les cartes à disposition de leurs habitants dans leurs mairies,
- en veillant à proposer une offre variée et accessible à chaque senior, voire en famille, pour rompre l'isolement et dépasser les freins financiers d'accès à la culture ou aux loisirs,
- en coconstruisant l'offre avec de nombreux acteurs culturels et de loisirs du territoire pour proposer un éventail d'activité répondant aux besoins du plus grand nombre.



Une carte pour bénéficier d'un éventail d'avantages culturels, sportifs et de loisirs

En 2026, la "Carte Pass'Temps Senior" de m2A regroupe de nombreux avantages, valables tout au long de l'année dans des équipements de m2A très appréciés du public, dans des salles de spectacle, de cinéma ou d'animations, pour des activités sportives ou de santé, des repas ou des temps forts du territoire.

Offerts par m2A et ses partenaires, ils permettent chaque année au titulaire d'une carte, en utilisant chaque avantage proposé au moins une fois, de réaliser près de 300 € d'économie pour ses loisirs.

Valable du 02 janvier au 31 décembre de chaque année, cette carte est gratuite et a pour objet de favoriser l'accès à des équipements communautaires ou à des équipements et services spécifiques dont le choix est laissé à l'appréciation de chaque commune du territoire partenaire de l'opération.

Pour 2026, l'offre intercommunale reste tout aussi variée qu'en 2025, avec :

- des entrées gratuites :**

- trois entrées au Parc Zoologique et Botanique (hors « Journée découverte » de septembre),
- cinq entrées dans les piscines communautaires,
- deux séances de « cryothérapie » sur rendez-vous (à l'Institut Médico-sportif Sud Alsace du Centre Sportif Régional Alsace),
- deux entrées « Forme et Bien-être » (au Centre Nautique Ile Napoléon),
- un mois d'essai au FCM Billard,
- une entrée à la Foire de Mulhouse entre le lundi 18 et le jeudi 21 mai 2026 (Parc Expo),
- une initiation individuelle au cours d'informatique et l'accès aux ordinateurs de l'espace multimédia de Sémaphore,
- et une nouveauté, la gratuité de l'entrée au Musée du Papier Peint à Rixheim, qui réouvre ses portes au public début 2026.



- des offres à tarifs réduits** pour :

- La Maison du Temps Libre (réduction de 10 € sur la cotisation annuelle APALIB' pour la saison 2025/2026, soit de septembre 2025 à juin 2026),
- Le Musée National de l'Automobile - Collection Schlumpf (17,50 € au lieu de 19 €),
- La Cité du Train - Patrimoine SNCF (8 € au lieu de 16 €),
- Le Musée de l'Impression sur Étoffes (7 € au lieu de 10 €),
- Le Musée Electropolis (une entrée adulte au tarif réduit en vigueur toute l'année),
- Le Musée de la Mine et de la Potasse (4 € au lieu de 6 €),
- La Grange à Bécanes - Collection Lemoine (3,50 € au lieu de 4,50 €),
- Le Parc du Petit Prince (billet adulte au tarif enfant en vigueur),
- les matchs du Volley Mulhouse Alsace (tarif réduit en vigueur pour les abonnements et la billetterie),
- les représentations du Cercle Théâtral Alsacien de Mulhouse (7 € par place au lieu de 10 €, tarif susceptible d'évoluer),
- les séances du cinéma Bel Air (6,50 € la séance au lieu de 8 €), du cinéma Le Palace (trois entrées à 6,20 €) et du cinéma Kinépolis (7,70 € la place au lieu de 13,30 €) ;
- les billets individuels de la saison 2025/2026 proposés par l'Orchestre National de Mulhouse (au tarif de 12 € pour les concerts symphoniques),
- les spectacles de l'Opéra National du Rhin présentés à la Filature (Scène nationale) et au Théâtre de la Sinne pour la saison 2025/2026 (réduction de 20%),



- deux places pour La Filature (Scène nationale) (14 € hors évènements),
- l'Ecomusée d'Alsace avec une entrée enfant (4-17 ans) d'une valeur de 11 € offerte pour une entrée "senior" achetée à 14 €,
- la location d'un tricycle 2 places avec chauffeur pour une heure à 8 € au lieu de 19 €, cumulable avec l'heure suivante (soit 16 € au lieu de 37 €), en partenariat avec Médiacycles,
- l'Agence d'Attractivité Mulhouse Sud Alsace qui propose une réduction de 2,50 € ou un tarif préférentiel sur une sélection de visites d'entreprises, ainsi que 5% de réduction dans la boutique de l'Office de Tourisme (non valable dans la Boutique aux étoffes),
- la cotisation annuelle pour la 1^{re} année d'inscription au Club Vosgien Mulhouse & Crêtes (réduction de 50%),
- la cotisation annuelle pour l'Union Sportive Ouvrière de Mulhouse-Pétanque Loisirs (10 € au lieu de 15 €),
- les spectacles proposés à l'Espace 110 - Scène conventionnée d'intérêt national « Art et création » (billet à l'unité pour 10€ au lieu de 22 €, un abonnement à 10 € par place au lieu de 14€ dès 3 spectacles choisis, et des avantages liés à l'abonnement - hors spectacles à tarification spécifique),
- le cours de gym Senior du CSC AFSCO (20% sur la première inscription dans la limite des places disponibles),
- les déjeuners à 20,50 € au lieu de 23,50 €, les dîners à 12 € au lieu de 14,50 € et la carte de 11 déjeuners (valable 6 mois) à 205 € au lieu de 225 € à la résidence DOMITYS « le Jardin d'Edo » située au 160, avenue Robert Schuman à Mulhouse, ou à la résidence DOMITYS « L'Organdi » 20, rue du Noyer à Kingersheim.

Plusieurs communes membres de l'Agglomération proposent en outre des offres spécifiques à leurs habitants, en supplément de l'offre déjà incluse.



La "Carte Pass'Temps Senior" 2026, disponible dès le 02 janvier dans les 39 communes

La "Carte Pass'Temps Senior" de m2A sera disponible dès le 02 janvier 2026 auprès des mairies des 39 communes, selon leurs jours et horaires d'ouverture.

Pour bénéficier de la "Carte Pass'Temps Senior" de m2A et de ses avantages, il suffit pour le bénéficiaire de s'adresser à sa mairie, muni :

- de sa carte d'identité,
- d'un justificatif de domicile de moins d'un an,
- et d'une photo d'identité récente.

La carte est valable du 02 janvier au 31 décembre 2026.